



# City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



## TRANSPORT DE MARCHANDISES TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

### PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

### PRÉREQUIS

Être âgé de 18 ans. Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis C ou CE.

### DURÉE

Conformément à l'arrêté du 26 septembre 2018 relatif au Titre professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur (formation et examen) :

- 434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis C.
- 340 heures pour ceux qui possèdent le permis C à l'entrée en formation.
- 245 heures pour ceux qui possèdent le permis C et la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) à l'entrée en formation.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.  
En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

### VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

### DISPOSITIF DE SUIVI

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

### LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

### FORMATEURS :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

### ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.  
Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

### TARIF

Voir selon devis.

### CONTEXTE

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel d'évaluation (RE) et l'arrêté du 30 avril 2021, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
- ✓ Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- ✓ Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et le certificat de formation de base de transport de matières dangereuses.
- ✓ Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### COMPÉTENCE 1

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

#### COMPÉTENCE 2

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

#### COMPÉTENCE 3 :

- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

#### COMPÉTENCE 4

- Prendre en charge et livrer la marchandise.

#### COMPÉTENCE 5

- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

#### COMPÉTENCE 6

- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

#### COMPÉTENCE 7

- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

#### COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et sécurité
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

#### SESSION D'EXAMEN